

Zoom sur

Les commerces non alimentaires

Selon une étude¹, les commerces représentent 18 % de la consommation électrique du secteur tertiaire français en 2017. Cette fiche s'intéresse plus particulièrement aux commerces non alimentaires, c'est-à-dire avec absence de groupes froids pour le stockage de produits frais. Il peut s'agir d'établissements de vente au détail ou de services.



Les commerces non alimentaires

En quelques chiffres

54 %

Les petits et grands commerces non alimentaires représentent **54 % de la consommation d'énergie des commerces** en Martinique², soit près de **11 % de la consommation du territoire**.

164 à 294

Il s'agit des consommations moyennes annuelles en kWh/m² de **petits commerces non alimentaires en France**³.

¹ Source : RTE

² ADEME (mai 2021) « Améliorer la Performance Énergétique des commerces martiniquais »

³ ADEME, ARENE. (2008) "Enquête sur les consommations d'énergie des commerces et services de proximité en région Ile-de-France »

Une analyse⁴ des données de consommations des petits commerces non alimentaires climatisés Martiniquais (à gauche) et celle d'une librairie en métropole (à droite) a permis d'identifier la répartition des usages suivante :

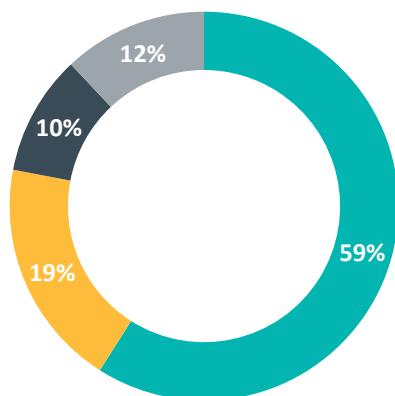
■ Climatisation

■ Chauffage

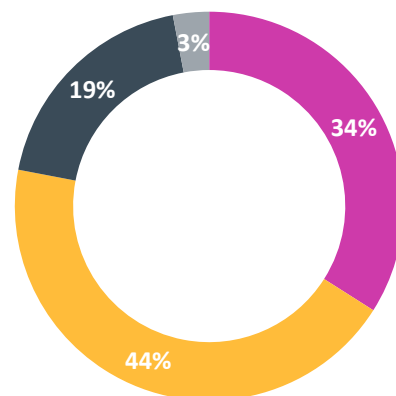
■ Eclairage

■ Bureautique

■ Autres



Source : Ademe, Watt Smart



Source : ARENE 2008

Aucune distinction n'est faite par rapport à la taille du bâtiment, les principaux usages étant équivalents.

Comprendre

L'activité de vente et d'accueil du public expliquent facilement **la prédominance de la climatisation/chauffage et de l'éclairage** dans les usages énergétiques des commerces, ces usages améliorant leur attractivité.

En effet, le chauffage offre un confort en intérieur pour le public en hiver. Il représente **un tiers de la facture énergétique** des commerces. Cette part est amplifiée par un **manque d'étanchéité** des structures mais également par des **pratiques courantes des commerçants occasionnant des consommations d'énergie**

⁴ ADEME (mai 2021) « Améliorer la Performance Énergétique des commerces martiniquais »

importantes. Le choix d'une température intérieure ou l'ouverture des portes des zones chauffées vers l'extérieur pour attirer les clients en sont de parfaits exemples.

Concernant l'éclairage, second poste consommateur d'énergie, il permet d'apporter un **certain confort visuel aux clients** et la **mise en valeur des produits** en magasin ou en vitrine. Les luminaires sont souvent surdimensionnés et particulièrement énergivores du fait de la technologie employée (halogène, fluorescent type T8). Le remplacement de l'éclairage par une technologie plus efficace (LED) permet de **réduire la part de l'éclairage** dans la consommation du commerce mais également de **soulager la climatisation en été**, qui compense la chaleur dégagée par ces dispositifs.

De plus, l'extinction de l'éclairage en dehors des périodes d'occupation permet de diminuer encore ce poste tout en **limitant les nuisances lumineuses** et en **respectant la réglementation** ! En effet, depuis l'arrêté du 25 janvier 2013, les vitrines de magasin doivent être **éteintes au plus tard à une heure du matin** et l'éclairage intérieur des commerces **au plus tard une heure après la fermeture des locaux**.

Pour plus d'information sur ce dernier point, consultez ce [lien](#)

Agir



Éclairage

- Remplacer les tubes néon T5/T8 par des tubes LED,
- Préférer les spots encastrés de petite taille pour les espaces d'accueil ou de circulation,
- Éteindre les enseignes lumineuses, vitrines de magasin la nuit et lorsque le commerce est fermé,
- Éviter les systèmes d'éclairage avec ballast,
- Installer des détecteurs de présence et/ou de lumière du jour dans les espaces de stockage.



Chauffage

- Régler des températures différentes de jour et de nuit si le bâtiment est équipé d'un thermostat d'ambiance et adapter la température selon l'occupation de chaque pièce,
- Séparer les zones chauffées des zones non chauffées en fermant fenêtres et portes,
- Renforcer l'isolation de la vitrine,
- Renforcer l'isolation thermique du bâtiment,
- Mettre en place un faux plafond dans le cas de hautes pièces afin de limiter les déperditions et de diminuer le volume à chauffer.



Climatisation

- Sensibiliser les clients/employés/usagers à la fermeture des portes,
- Régler la température de consigne à 4 ou 5°C de moins que la température extérieure sans aller en dessous de 26°C,
- Installer des brasseurs d'air en complément ou supplément de la climatisation.
- Limiter les apports de chaleur dans les locaux ou les bâtiments,
- Privilégier les couleurs claires pour les toitures et les façades des murs donnant sur l'extérieur.



Sources utilisées dans cette fiche : ADEME, OC2 Consultants, OREC Guadeloupe, ARENE